

**3
4
JUIL.
2027**

TRIPLLETTE HANDICAP

CLASSEMENT TRIPLETTES



NOUVEAU CENTRE

NEXUS

ACCÈS

88 rue de la dent du chat - 73420 VOGLANS



3
4
JUIL.
2027

TRIPLETTE HANDICAP

CLASSEMENT TRIPLETES

Ce tournoi est ouvert à 28 équipes composées de 3 joueurs, qui feront chacun, 6 parties en triplette et 6 parties en phase finale, soit un total de 12 parties par joueur, dans le tournoi.

La participation par joueur est de 85€. Le tournoi est doté de 2760,00€ de récompenses réparties sur les 8 meilleures triplettes, les 4 meilleurs individuels et les 4 meilleures individuelles.

ARTICLE 1. *Ce tournoi du SB CHAMBERY, homologué auprès de la FFBSQ est ouvert aux 28 premières triplettes inscrites.* L'ordre d'inscription des équipes est établi en fonction de la date d'arrivée de l'inscription par mail.

Les joueuses et joueurs devront être en règle avec la F.F.B.S.Q.

Ce tournoi est un tournoi handicap, calculé sur la base de 80% de la différence entre la moyenne du joueur au dernier listing fédéral connu à J-7, et le score de 220.

Si le joueur n'est pas présent dans le listing, son handicap est calculé conformément à la directive fédérale 206-2027 des tournois (Circulaire annuelle Epreuves homologuées Saison du 01/09/2026 au 31/08/2027)

ARTICLE 2. Phase Qualificative :

Phase Qualificative :

Chaque triplette effectuera 1 série de 3 parties consécutives, puis après décalage à droite de 5 pistes, chaque triplette effectue une nouvelle série de 3 parties. Le classement sera réalisé sur le score total handicap de la triplette à l'issue des 6 parties.

ARTICLE 3. Phase Finale :

Les triplettes classées de la 28e à la 15e place incluse, joueront 2 séries de 3 parties consécutives, avec décalage à droite de 5 pistes.

Les triplettes classées de la 14e à la 1ère place incluse, joueront 2 séries de 3 parties consécutives avec décalage à droite de 5 pistes.

Le classement final du tournoi sera réalisé sur le score total handicap des triplettes à l'issue des 12 parties.

ARTICLE 4. Cas d'égalité - Priorité à la meilleure performance :

En cas d'égalité, pour n'importe quel classement de la compétition, sera prioritaire l'équipe ou le joueur ayant, sur la dernière partie, la plus grande différence positive entre le score réalisé et la moyenne, les deux valeurs étant considérées en scratch. Si une nouvelle égalité est constatée, il sera considéré la partie N-1, N-2, ..

ARTICLE 5. . Les droits d'engagement sont fixés à 255,00€ par équipe, soit 85€ par joueur.

Les inscriptions seront validées à réception des chèques d'engagement, libellés à l'ordre du SB Chambéry, et devront parvenir au club 15 jours avant le début de la compétition. Les chèques seront encaissés à la fin de la compétition.

Vous avez aussi la possibilité d'effectuer un virement bancaire sur le compte du SB Chambéry à partir de l'IBAN du compte lors de l'inscription (cf coordonnées bancaires dans l'article Informations diverses plus loin).

Le virement devra alors être fait au plus tard 48h avant le début du tournoi.

Le joueur s'engage à envoyer une copie de l'écran du virement bancaire à sbchambery73@gmail.com.

Il n'y aura pas de possibilité d'encaissement par carte le jour du tournoi.

ARTICLE 6. Organisation et horaires :

La position des équipes sur les pistes sera réalisé par l'organisateur du tournoi par tirage au sort préalable. Pour la phase finale, la position des équipes se fera par moyenne croissante de la piste 1 à la piste 14.

TRIPLETTE A	SAMEDI 3 JUILLET	8H00 À 11H45	6 LIGNES	RECONDITIONNEMENT
TRIPLETTE B	SAMEDI 3 JUILLET	12H30 À 16H15	6 LIGNES	
TRIPLETTE B	DIMANCHE 4 JUILLET	8H00 À 11H45	6 LIGNES	RECONDITIONNEMENT
TRIPLETTE A	DIMANCHE 4 JUILLET	12H30 À 16H15	6 LIGNES	
				17H REMISE DES PRIX

ARTICLE 7. Comportement des joueurs pendant la durée de la compétition.

Il est interdit de fumer, vapoter et de consommer des boissons alcoolisées sur le site du tournoi.

Le port du maillot ou d'une chemise du club est obligatoire. Globalement, la tenue du joueur doit respecter le règlement fédéral en vigueur.

Le comportement des joueurs vis-à-vis des personnels du bowling, des autres joueurs et de tout public doit rester serein, calme et respectueux.

Tout manquement à une de ces obligations entraîne l'exclusion du joueur sans remplacement possible ni blind dans l'équipe, ni remboursement total ou partiel de la participation versée.

ARTICLE 8. Indemnités de déplacement sur la base de 28 équipes participantes.

CLASSEMENT EQUIPE	DOUBL.	CLASSEMENT INDIV.	HOMME	DAME
1ER	450.00€	1ER	120.00€	120.00€
2ÈME	390.00€	2ÈME	90.00€	90.00€
3ÈME	360.00€	3ÈME	70.00€	70.00€
4ÈME	270.00€	4ÈME	35.00€	35..00€
5ÈME	210.00€			
6ÈME	180.00€			
7ÈME	150.00€			
8ÈME	120.00€			

3
4
JUIL.
2027

TRIPLETTE HANDICAP

CLASSEMENT TRIPLETTES



ARTICLE 9. Budget prévisionnel sur la base de 28 équipes participantes.

RECETTES		DÉPENSES	
ENGAGEMENT 84 X 85€	7 140.00€	INDEMNITÉS	2 760.00€
		FRAIS DE PARTIES	3 830.40€
		HOMOLOGATION	200.80€
		ORGANISATION	228.80€
		ARBITRAGE	120.00€
	7 140.00€		7 140.00€

ARTICLE 10. Informations diverses :

INSCRIPTIONS PAR MAIL AU : sbchambéry73@gmail.com

ENGAGEMENTS PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SB CHAMBÉRY À ADRESSER À :

Emmanuel CHIARELLO - 82 rue du Capitaine Simon - 73170 Yenne

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter Emmanuel CHIARELLO au 06 33 06 45 00

Directeur de la compétition - Arbitre : Jean-Pierre COURTOT

Fonds de réversion : Les planches de prix pourront être revus en fonction du niveau de la participation. Le nouveau tableau sera fourni au début de la compétition à chaque équipe.

ARTICLE 11. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre d'équipes inscrites est inférieur à 28 à la date limite d'inscription, et se charge de prévenir dans cette hypothèse les équipes engagées.

ARTICLE 12. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par l'arbitre ou le responsable de la compétition.

ARTICLE 13. IBAN du SB Chambéry :

Crédit Mutuel
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Dans le but d'améliorer l'organisation du tournoi,
Les engagements devront parvenir au club
AU PLUS TARD 15 JOURS avant la date du tournoi.

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8088 9200 0212 0630 162

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

3
HANDICAP

3 4
JUIL.
2027

NB. DE PARTICIPANTS
28
TRIPLETTES

FRAIS D'INSCRIPTION
85€ PAR
JOUEUR

RÈGLEMENT
CHÈQUE OU
VIREMENT

